

Envoyé en préfecture le 18/10/2019

Reçu en préfecture le 18/10/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 060-216004580-20191010-DEL2019\_090\_3-AR



VILLE DE

**Nogent**  
*sur-Oise*

## Révision du Plan Local d'Urbanisme de Nogent-sur-Oise

### 2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2016

Révision arrêtée par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018

Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2019

Jean-François DARDENNE  
Maire de Nogent-sur-Oise



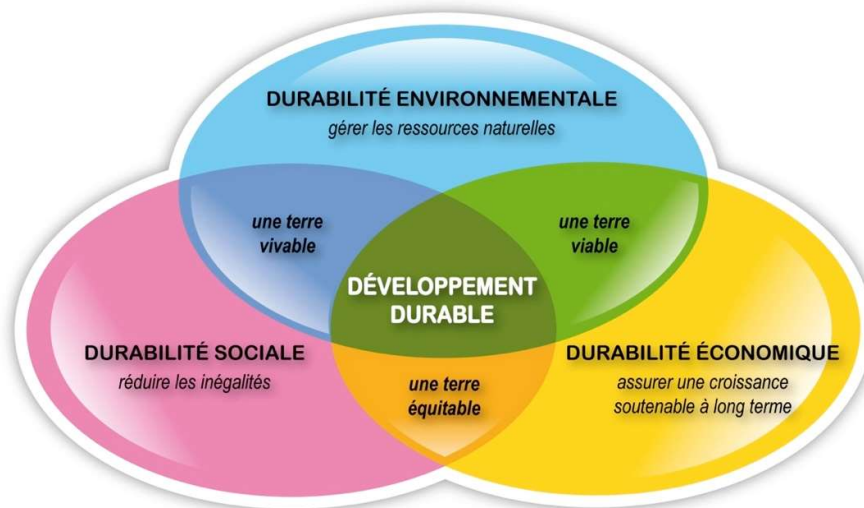
# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>AXE 1 : UN PATRIMOINE COMMUN A VALORISER</b>	<b>8</b>
1 : PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PAR UN DEVELOPPEMENT DE LA VILLE SUR ELLE-MEME, DANS LE CADRE D'UNE URBANISATION SIMPLE, DOUCE ET DURABLE	8
2 : CREER UN LIEN ENTRE RURALITE ET URBANITE ET METTRE EN PLACE DES PARCOURS DE DECOUVERTE DES COTEAUX ET DU PLATEAU AGRICOLE	8
3 : RENFORCER LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE EN VALORISANT LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DE LA COMMUNE	9
4 : REVELER ET VALORISER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN DANS TOUTE SA DIVERSITE	9
5 : PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET CONTRIBUER A LA REDUCTION DES NUISANCES ET DES POLLUTIONS	10
6 : POURSUIVRE ET INTENSIFIER LES DEMARCHES ENGAGEES POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE	10
<b>AXE 2 : UNE VILLE A VIVRE AU QUOTIDIEN</b>	<b>15</b>
1 : AFFIRMER LE CENTRE-VILLE DANS SON ROLE DE LIEU DE VIE ET D'ANIMATION URBAINE	15
2 : POURSUIVRE LES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION ET DE REQUALIFICATION DES GRANDS SECTEURS EN MUTATION	15
3 : DONNER PLACE A UN NOUVEL ESPACE PUBLIC POUR UNE VILLE PLUS ACCUEILLANTE	16
4 : MAINTENIR UN RYTHME D'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE MAITRISE ET PERMETTRE AUX HABITANTS DE TROUVER UN LOGEMENT POUR CHAQUE MOMENT DE LEUR VIE	16
5 : GARANTIR UNE OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES SATISFAISANTS	17
<b>AXE 3 : DES DEPLACEMENTS FACILITES</b>	<b>22</b>
1 : AMELIORER L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE ET LE FONCTIONNEMENT DE CERTAINS QUARTIERS	22
2 : FAVORISER LES MOBILITES ACTIVES	23
3 : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LE PROJET D'OUVERTURE DE LA GARE DE CREIL	24
4 : VALORISER L'ESTHETIQUE ET LE PAYSAGE DES ENTREES DE VILLE	24
<b>AXE 4 : UNE VILLE DYNAMIQUE OUVERTE AUX ECHANGES HUMAINS ET ECONOMIQUES ET A L'INNOVATION</b>	<b>29</b>
1 : REVITALISER LE COMMERCE DE PROXIMITE NOGENTAIS	29
2 : DEVELOPPER UN POLE D'ACTIVITES ET DE SERVICES DANS LE CADRE DU PROJET « GARE CŒUR D'AGGLO »	30
3 : DEVELOPPER LE PORT FLUVIAL DE NOGENT EN LIAISON AVEC LE CANAL SEINE NORD EUROPE ET LE PROJET MAGEO ET CONFORTER LE ROLE ECONOMIQUE DU PARC D'ACTIVITES SUD	30
4 : PERENNISER LA VOCATION AGRICOLE DU PLATEAU, TOUT EN PERMETTANT UNE EXTENSION MODEREE DE LA CARRIERE EXISTANTE	31

# Préambule

Pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** doit être l'expression claire et accessible d'un « projet de territoire », une vision stratégique et prospective du développement territorial à l'horizon **2030**. Ce document est complété par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le PADD est une pièce obligatoire du PLU. Il doit respecter les principes du développement durable. Il n'est pas opposable aux permis de construire. En revanche, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation doivent être cohérents avec lui.



## Rappel du contexte réglementaire

L'article L.101-1 du Code de l'Urbanisme indique que :

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. ☐ Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences. ☐ En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie. »

L'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme précise :

☐ « Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :☐

1° L'équilibre entre ;

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. »

**L'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme expose :**

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le

développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.☒

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.☒

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

### **L'esprit du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

**Le PADD de Nogent-sur-Oise est en partie fondé sur les conclusions d'un diagnostic exposé dans le rapport de présentation.** C'est à partir de cet « état des lieux », de l'examen des atouts et des faiblesses repérés à toutes les échelles du territoire communal, qu'un faisceau de pistes d'intervention est proposé.

**Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ont mis en avant plusieurs enjeux majeurs, qui sont autant de défis auxquels la commune de Nogent-sur-Oise a choisi de relever dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire :**

- **Un territoire stratégiquement positionné, son inscription dans une vision intercommunale, l'arrivée du TGV en gare de Creil au travers de la réalisation de la liaison Roissy-Picardie, offrant de réelles perspectives en termes de développement résidentiel et économique...**
- **... sur un territoire n'offrant pratiquement plus de possibilités d'extension urbaine et soumis pour partie à de fortes contraintes (inondation, pollution des sols...), avec néanmoins de fortes potentialités de mutation (renouvellement urbain, reconversion de friches...);**
- **la satisfaction des besoins des habitants actuels et futurs (revitalisation du tissu commercial, accès à l'emploi, diversification de l'offre en logements, amélioration des équipements...),** afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales ;
- **l'amélioration du fonctionnement urbain** - dans une commune marquée par les effets de « coupure » (infrastructures de transports, coteaux boisés) ;
- **la valorisation de l'identité de Nogent-sur-Oise et de son patrimoine diversifié** (naturel, historique, architectural, paysager...) de manière à ce que les Nogentais s'approprient davantage leur territoire.

**Le PADD s'inspire également du triptyque de la Ville « Grandir, S'ouvrir, Transmettre » :**

**Nogent-sur-Oise...**

- ✓ **Un territoire qui évolue et qui se redéfinit à travers le temps**
- ✓ **Une ville marquée par l'industrialisation et l'arrivée des chemins de fer, transformant le village en ville**
- ✓ **Un territoire à la croisée des chemins, une ville intermédiaire entre Paris et Lille, avec une ouverture sur le nord qui ne demande qu'à s'exprimer**
- ✓ **Une ville monde, par son histoire et sa géographie, une ville où l'on aime s'installer, où l'on doit s'arrêter, échanger, créer des liens et non pas que transiter**
- ✓ **Une ville plurielle avec ses quartiers très distincts mais indissociables de la ville, avec chacun son origine, son identité et son histoire, et qui font la richesse de Nogent**
- ✓ **Une ville à la campagne, qui veut conjuguer cette double dimension urbaine et rurale**

**Le PADD se structure autour de 4 grands axes :**

- Axe 1 : Un patrimoine commun à valoriser.....p4**
- Axe 2 : Une ville à vivre au quotidien.....p8**
- Axe 3 : Des déplacements facilités.....p11**
- Axe 4 : Une ville dynamique ouverte aux échanges humains et économiques et à l'innovation.....p13**

# Axe 1 : Un patrimoine commun à valoriser

*Afin de créer une ville durable, respectueuse des ressources agricoles et naturelles et offrant un cadre de vie de qualité à ses habitants, Nogent-sur-Oise souhaite poursuivre sa stratégie de mise en valeur de son patrimoine dans toutes ses dimensions (rural, paysager, environnemental, bâti et historique).*

## 1 : Préserver les espaces agricoles et naturels par un développement de la ville sur elle-même, dans le cadre d'une urbanisation simple, douce et durable

**Le développement urbain souhaité par la commune s'inscrit dans une politique de renouvellement urbain et de reconquête des friches**, répondant ainsi à **une volonté forte de préservation des espaces agricoles et naturels** du territoire et une valorisation du cadre de vie.

**Il s'agit également de privilégier une densification ciblée sur des secteurs présentant un véritable potentiel de mutation et nécessitant une restructuration** : secteur Gare/Pont Royal, quartier Carnot, Obier-Granges, avenue de l'Europe...

**Afin de préserver les quartiers d'habitat individuel, les possibilités d'évolution** au sein de ces tissus (constructions nouvelles et extensions modérées du bâti) **doivent être mieux encadrées**. Ainsi, une **densification interne des cœurs d'îlots, de manière modérée**, doit être recherchée dans des modes de construction appropriés : maisons de bourg divisées, micro-collectifs, habitat intermédiaire, etc. L'aménagement de ces cœurs d'îlot s'effectuera **en cohérence avec le cadre bâti adjacent et dans le respect du caractère patrimonial des tissus anciens**, notamment le bâti rural aux abords de la Place de la République et de la rue du Général De Gaulle.

**Au final, la consommation d'espaces sera très limitée - de l'ordre de 6 hectares environ - et localisée en grande partie** sur le plateau agricole (projet d'extension de la carrière).

## 2 : Créer un lien entre ruralité et urbanité et mettre en place des parcours de découverte des coteaux et du plateau agricole

**Nogent-sur-Oise souhaite s'appuyer sur son plateau agricole pour faire descendre la ruralité au sein de son espace urbain** et ainsi permettre aux nogentais de profiter pleinement de leur environnement naturel de qualité qui les entoure. **Afin de renforcer ces liens entre la vallée urbaine et le plateau rural, il est nécessaire de mettre en valeur les cheminements balisés** offrant des circuits de promenade partant de l'espace urbain et traversant les coteaux boisés (au niveau de la rue des Moines et du Château des Rochers notamment) pour accéder aux champs ouverts qui composent le plateau.



### 3 : Renforcer la place de la nature en ville en valorisant la trame verte et bleue à l'échelle de la commune

**La commune comporte actuellement plusieurs espaces verts de qualité** : le Parc Hébert bien sûr, mais également de nombreux autres parcs et squares de taille plus modeste, qui constituent autant d'espaces de respiration disséminés dans la ville. **Soucieuse de renforcer la végétalisation de son espace public, Nogent-sur-Oise projette la réalisation d'une trame verte écopaysagère structurante qui reliera au fur et à mesure ces espaces de respiration dans chaque quartier.** Grâce à une succession d'aménagements ponctuels, elle valorisera la complémentarité entre espace public et privé, exposera la diversité des paysages urbains, agrémentera les parcours des liaisons douces et participera à la qualité des paysages.

**Cette liaison végétale s'inscrit également dans le projet consistant à réaliser une « Boucle Verte » reliant les différents pôles de la commune et au-delà** : depuis la gare de Creil - en lien avec le projet « Gare Cœur d'Agglo » - jusqu'aux coteaux et les berges de l'Oise, **en passant par les équipements structurants de la commune**, tels que la médiathèque, la mairie ou encore le futur écovillage sportif.

**Par ailleurs, la ville projette de compléter son offre d'espaces de détente et de loisirs de plein air**, d'une part pour rappeler la ruralité de son plateau au sein de son territoire urbanisé, et d'autre part pour offrir aux nogentais des espaces conviviaux, accueillants, permettant l'échange et le vivre ensemble. Le projet le plus emblématique porte sur **l'aménagement et la valorisation du site du marais Monroy** situé dans la partie nord de la commune. **Il comprend la réhabilitation de la zone humide et la création d'un parc nature**, dans un espace naturel boisé et présentant une richesse faunistique et floristique spécifique liée à la présence de la Brèche.

**La réappropriation des berges de l'Oise par les nogentais constitue également un enjeu majeur.** Afin d'offrir aux habitants un nouvel espace de promenade au fil de l'eau et leur permettre de réinvestir cet espace au fort potentiel, l'objectif est de **créer un cheminement paysager piéton et cycle, support d'une pratique de loisirs des bords de la rivière.**

Le renforcement de la trame paysagère et de la biodiversité passe également par **la préservation d'éléments tels que les jardins, les cœurs d'ilots verts ou encore les clôtures au sein des tissus pavillonnaires.** De même, le fait de **favoriser la végétalisation des bâtiments** (façades, toitures, terrasses) **dans les nouvelles opérations d'aménagement** contribuera à cet objectif.

**Enfin, Nogent-sur-Oise compte également de nombreux jardins familiaux qui participent pleinement à l'identité de la commune**, qui renforcent la végétalisation du paysage urbain et qui interviennent activement dans une gestion optimale de l'eau en offrant des espaces perméables au sein du tissu urbain. **La ville souhaite maintenir et développer la présence de cet élément constitutif du patrimoine industriel nogentais** dans une volonté de répondre à une très forte demande des nogentais.

### 4 : Révéler et valoriser le patrimoine architectural et urbain dans toute sa diversité

En plus de ses trois Monuments Historiques classés, **la commune comporte un nombre important de bâtiments et d'ensembles urbains présentant un intérêt sur le plan urbain et architectural** et témoignant de l'histoire du développement de Nogent-sur-Oise : l'hôtel de

ville, le château des Rochers, la grotte du Retiro, le bâti ancien (noyau villageois historique, anciennes fermes), les villas, maisons de ville et pavillons de la fin XIXe/début XXe. Pour ces constructions remarquables, constitutives de l'identité nogentaise, il convient de **définir un degré de préservation adapté selon le niveau d'intérêt des édifices concernés, afin d'encadrer leur évolution et de les protéger de toute démolition.**

Une attention sera portée sur **l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage urbain, notamment au sein des tissus pavillonnaires et des quartiers anciens ayant un caractère patrimonial.**

## 5 : Prendre en compte les risques et contribuer à la réduction des nuisances et des pollutions

Afin de réduire l'impact des inondations, principal risque sur le territoire, **l'imperméabilisation des sols doit être limitée pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales et ralentir les écoulements. Les surfaces en pleine terre** ainsi que la récupération et le recyclage des eaux de pluie à la parcelle **doivent ainsi être favorisées.**

Par ailleurs, **le risque inondation doit être intégré aux réflexions portant sur l'évolution de la zone industrielle (Parc d'Activités Sud)**, en lien avec le futur Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) actuellement en cours de révision.

Compte tenu de son passé industriel, Nogent-sur-Oise comporte **de nombreux sites connaissant des problèmes de pollution du sous-sol** (terrain des anciens établissements Lorge, certains sites de la zone industrielle, etc.). **Leurs aménagements incluront en amont les nécessaires travaux de traitement et de remise en état.**

**Des travaux de rénovation sur le réseau d'eaux usées** - aujourd'hui saturé sur quelques secteurs de la commune - **seront réalisés à court terme**, pour éviter une pollution des nappes phréatiques.

Enfin, **le développement des transports collectifs et des circulations douces contribuera à la réduction des nuisances sonores et à l'amélioration de la qualité de l'air.**

## 6 : Poursuivre et intensifier les démarches engagées pour la transition énergétique du territoire

**La commune souhaite poursuivre activement sa politique de réduction des besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports et des loisirs**, comme en témoigne le label de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte qu'elle a récemment reçue.

A ce titre, **le recours à des matériaux plus écologiques et à des dispositifs de production d'énergies renouvelables sera favorisé** pour les constructions nouvelles mais aussi le bâti existant. A titre d'exemple, la reconversion de l'ancien site Montupet à travers la construction de 325 logements collectifs sera accompagnée de la desserte de l'ensemble par le réseau de chaleur urbain.




En plus du développement des mobilités actives (marche, déplacements à vélo, etc.), celui des **transports propres sera encouragé, notamment grâce à l'installation de bornes électriques** dans la commune.

Il s'agit également de **promouvoir l'agriculture urbaine et les circuits courts alimentaires** sur le territoire nogentais, à travers la **préservation et la création de nouveaux jardins familiaux**. La commune apporte ainsi son soutien à diverses associations existantes ou en cours de constitution, notamment pour le développement des jardins familiaux mais également celui de la permaculture. Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des restaurants scolaires, la Ville a pour ambition de privilégier dans ses futurs marchés d'achats de repas le recours aux circuits courts.




## AXE 1 : UN PATRIMOINE COMMUN À VALORISER





### 1. Préserver les espaces agricoles et naturels par un développement de la ville sur elle-même, dans le cadre d'une urbanisation simple, douce et durable

-  Préservation du plateau agricole
-  Protection des grands espaces naturels
-  Privilégier une densification ciblée sur des secteurs présentant un véritable potentiel de mutation et nécessitant une restructuration


### 2. Créer un lien entre ruralité et urbanité et mettre en place des parcours de découverte des coteaux et du plateau agricole

-  Renforcer les liens entre la vallée urbaine et le plateau rural par la mise en valeur des cheminements balisés


### 3. Renforcer la place de la nature en ville en valorisant la trame verte et bleue à l'échelle de la commune

-  Préserver les parcs, squares et jardins familiaux
-  Réaliser une trame verte écopaysagère structurante reliant les espaces verts dans chaque quartier et les différents pôles de la commune et au-delà (localisation de principe)
-  Compléter l'offre d'espaces de détente et de loisirs de plein air dans chaque quartier : aménagement et la valorisation du site du marais Monroy
-  Favoriser la réappropriation des berges de l'Oise par les nogentais à travers la création d'un cheminement paysager piéton et cycliste

### 4. Révéler et valoriser le patrimoine architectural et urbain dans toute sa diversité

-  Veiller à l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage urbain, notamment au sein des tissus pavillonnaires et des quartiers anciens ayant un caractère patrimonial  
Définir un degré de préservation adapté selon le niveau d'intérêt patrimonial des bâtiments et ensembles urbains

### 5. Prendre en compte les risques et contribuer à la réduction des nuisances et des pollutions

-  Intégrer le risque inondation aux réflexions portant sur l'évolution de la zone industrielle (Parc d'Activités Sud)



## Axe 2 : Une ville à vivre au quotidien

*Pour répondre au mieux aux besoins de ses habitants d'aujourd'hui et de demain et de favoriser le vivre ensemble, la commune de Nogent-sur-Oise, au travers de son projet de territoire, définit les conditions d'un développement équilibré et permettant d'améliorer le fonctionnement de la ville et de ses quartiers.*

### 1 : Affirmer le centre-ville dans son rôle de lieu de vie et d'animation urbaine

Afin de **créer un vrai cœur de ville convivial et animé aux abords de la place des Trois Rois et de l'Hôtel de Ville**, plusieurs actions sont portées par la commune, parmi lesquelles **l'installation récente d'une nouvelle enseigne « locomotive » sur la place des Trois Rois**. **D'autres réflexions sont également en cours, comme la possibilité d'implanter un groupe scolaire au niveau de la place Burton.**

Pour accompagner **cette évolution urbaine, cohérente avec la perspective de la requalification du secteur de la gare de Creil**, il sera nécessaire de **renforcer le rôle d'axe de la rue Gambetta et de l'avenue du 8 Mai en lui garantissant un embellissement et un caractère plus structurant**, en lien avec le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier Obier-Granges et l'implantation du Centre Social et Sportif de l'Obier.

L'objectif est également de **permettre aux nogentais d'aller naturellement du futur pôle gare au noyau historique situé aux abords de la place de la République - autre polarité importante de la commune -**, grâce à une liaison de qualité ponctuée de lieux bien identifiés : l'axe de la rue Gambetta et de l'avenue du 8 Mai revalorisé, le parc Hébert, le cœur de ville aux abords de la place des Trois Rois et de l'Hôtel de Ville, la place Burton et l'ancienne halle du marché, etc.

### 2 : Poursuivre les opérations de restructuration et de requalification des grands secteurs en mutation

L'arrivée à terme du TGV et le projet « Gare Cœur d'Agglo », visant à créer un pôle urbain dynamique à l'échelle d'un bassin de vie de plus de 160 000 habitants (Sud Oise – Picardie) conduit à **mener une réflexion globale sur le réaménagement du quartier afin de le transformer en un véritable lieu de vie**. La mobilisation de grands terrains liés à l'activité ferroviaire permettra de **créer nouveau front urbain le long des rues de Verdun, du Pont-Royal et Gambetta avec une mixité de fonctions urbaines** (logements, activités de services, équipements et commerces) **et un soin particulier apporté à l'architecture des bâtiments et au traitement des espaces publics.**

**L'évolution du secteur Gare/Pont Royal doit impacter positivement celle du quartier Carnot**, aujourd'hui confronté à des problématiques de dégradation de l'habitat et de déclin de l'offre commerciale notamment. La stratégie de requalification qui sera définie doit **intégrer des objectifs de valorisation de la fonction résidentielle en cœur de quartier** - par

une densification mesurée - **mais également de mixité fonctionnelle, de continuité urbaine avec les quartiers voisins, d'amélioration de la circulation** et des aménagements routiers.

**La mise en valeur de l'entrée de ville au niveau de l'avenue de l'Europe** constitue également un enjeu important et **doit contribuer au développement des fonctions commerciales et de services** dans ce secteur.

Enfin, il s'agit bien entendu **d'accompagner la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier Obier-Granges** et de ses différents leviers d'action (notamment la requalification des espaces publics et le renforcement des maillages piétonniers, le rééquilibrage et la mixité de l'habitat individuel et collectif, le développement des équipements et de l'offre commerciale).

De même, **de nouvelles interventions sont envisagées sur la copropriété « la Commanderie »**, afin d'améliorer le cadre de vie au sein du quartier des Rochers.

### 3 : Donner place à un nouvel espace public pour une ville plus accueillante

La commune souhaite **redonner à l'espace public sa place de lieu de partage, de rencontres, de diversités et de solidarités**, en tenant compte des pratiques urbaines et sociales des nogentais. L'espace public se doit d'être l'articulation des fonctions résidentielles, économiques et de services publics.

En lien avec la valorisation de la trame verte, **ce travail d'aménagement initié depuis de nombreuses années sur plusieurs sites doit donc être poursuivi**, par exemple avec la **création de nouveaux espaces publics de qualité sur le quartier Obier-Granges**.

Ces actions permettront de **qualifier les lieux de vie, d'améliorer la qualité environnementale, de mettre en évidence les bâtiments d'intérêt public et d'améliorer leur accessibilité, en particulier aux personnes à mobilité réduite**, et enfin d'en faire des repères.

### 4 : Maintenir un rythme d'évolution démographique maîtrisé et permettre aux habitants de trouver un logement pour chaque moment de leur vie

**Afin de garantir durablement l'équilibre de son projet de territoire**, la ville de Nogent-sur-Oise réaffirme sa volonté de **maîtriser son rythme d'évolution démographique**, avec une croissance annuelle moyenne de +0,84% au cours des prochaines années, **pour atteindre une population d'environ 22 000 habitants à horizon 2030**.

Dans cette perspective, il s'agit de **garantir une mixité de l'habitat**, qu'il soit social ou privé, collectif ou pavillonnaire et de valoriser cette diversité, **afin de faciliter le parcours résidentiel des habitants**.

Pour le parc immobilier privé nogentais, la commune a la volonté de :

- **maintenir la présence d'un habitat pavillonnaire ;**
- **encadrer et accompagner le renouvellement de l'habitat privé pour prévenir les dégradations du bâti, agir contre l'insalubrité et aider à la rénovation du parc privé, notamment à travers les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ;**
- **répondre aux besoins d'habitat « intermédiaire » ou d'accession à la propriété à prix modérés, notamment avec l'appui d'un Office foncier solidaire.**



Par ailleurs, la Ville souhaite favoriser le développement de nouvelles formes d'habitat, telles que l'habitat partagé.

Une nouvelle étape s'ouvre pour le logement social. En conjuguant offre nouvelle et rénovation du parc existant, **la commune a pour objectif de préserver et de développer son offre sociale d'habitat** pour :

- **répondre aux besoins locaux et à la demande sociale pour que l'ensemble des familles puisse continuer à vivre à Nogent-sur-Oise** et ainsi améliorer le confort et les conditions de vie de tous ;
- **offrir aux nogentais de meilleures possibilités de parcours résidentiels dans la commune** (jeunes, familles avec enfants, personnes âgées,...) pour s'adapter à l'évolution des modes de vie et à la diversité des situations familiales (familles mono parentales, familles recomposées, vieillissement,...) ;
- **préserver une diversité sociale et contribuer à de meilleurs équilibres démographiques dans les quartiers en développant l'accessibilité du logement pour tous ;**
- **Engager la nécessaire réhabilitation du patrimoine de l'OPAC de l'Oise, situé Parc de la Vallée.**

A ce titre, la **poursuite du Projet de Renouvellement Urbain (PRU)** comme mode d'intervention (réhabilitation, restructuration, construction nouvelle,...) **doit permettre une adaptation du parc immobilier nogentais et sa modernisation** tout en maintenant une accessibilité des niveaux de loyer. La réponse à des besoins nouveaux nécessite aussi une **diversification des typologies de logements** (taille, surface,...) **et du type d'habitat** (accession sociale, habitat intermédiaire,...). Ce travail déjà réalisé sur le quartier des Rochers est actuellement en cours sur le quartier Obier-Granges.

Enfin, cet objectif d'adaptation de l'offre de logement devra intégrer **une réponse à apporter** aux besoins spécifiques **d'accueil des gens du voyage**, dans le cadre des dispositifs légaux élaborés.

## 5 : Garantir une offre d'équipements et de services satisfaisants

La qualité des équipements et des services publics participe au droit de la ville pour tous, de l'égalité dans la redistribution du bien public. Il s'agit donc pour la commune de **continuer à les développer, les moderniser, les adapter aux besoins et aux pratiques contemporaines**, afin d'assurer à chacune et chacun la capacité et la possibilité de bénéficier de tout ce qui fait la ville dans ses fonctions d'équipement. **La Ville de Nogent-sur-Oise met ainsi à disposition des usagers un nombre important d'équipements sportifs ; néanmoins, certains nécessitent d'être réhabilités et des projets permettront également de conforter l'offre sur la commune.**

### ➤ Renforcer et moderniser les équipements sportifs

La commune compte aujourd'hui **de nombreux équipements sportifs et de loisirs qui proposent une offre variée d'activités**, mais ils apparaissent relativement saturés avec

certaines problèmes de mise aux normes. Pour répondre à ces constats et afin de satisfaire la croissante demande des nogentais dans la pratique du sport, Nogent-sur-Oise s'appuie principalement sur deux projets : d'une part, **la restructuration en cours du complexe Georges Lenne et son développement de l'autre côté de l'avenue de l'Europe** (sur le site des anciens établissements Lorge) et d'autre part, **la réalisation d'un Centre sportif et socioculturel comportant, entre autre, un dojo et une salle de gymnastique**, ou encore des ateliers d'expressions culturelles.

➤ **Accompagner le développement des écoles primaires et des équipements de la petite enfance**

Pour répondre à une croissance constante des effectifs scolaires et à l'accueil d'une future population ainsi que pour améliorer la qualité de l'accueil de ses élèves, la commune souhaite **optimiser l'utilisation du foncier des différents groupes scolaires existants, par exemple à travers une restructuration du groupe scolaire Carnot** qui permettrait de créer des classes supplémentaires. Par ailleurs, **l'implantation d'un nouveau groupe scolaire apparaît nécessaire pour répondre aux besoins** ; celui-ci pourrait être implanté au niveau de la place Burton, qui bénéficie d'une position centrale dans la commune et fait la jonction entre plusieurs de ses quartiers.

Compte tenu de la **saturation actuelle des équipements de la petite enfance, des études sont en cours afin d'apporter les réponses nécessaires** et mieux satisfaire la demande croissante.

➤ **Permettre le développement d'équipements sociaux et de santé**

L'organisation de la ville doit **porter une attention particulière à la situation de chacun et apporter des réponses adaptées aux personnes plus fragilisées**, du fait de leur âge ou d'un handicap, comme à celles rencontrant des difficultés de vie.

Dans ce cadre, il peut être cité **la modernisation et la relocalisation de la résidence sociale Adoma**, récemment démolie et qui a été reconstruite sous forme de trois unités à taille humaine, réparties sur différents sites de la ville et destinées à un public diversifié. Par ailleurs, **un projet de cabine de télé-médecine devant se combiner à une maison de santé pluridisciplinaire est à l'étude**. Enfin, **une réhabilitation de la résidence personnes âgées Saint-Exupéry, ainsi qu'une mutation de ses activités, apparaissent nécessaires**, compte tenu des signes de vieillissement que présente cet établissement et de la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Agence Régionale pour la Santé.

➤ **Compléter l'offre d'équipement culturel et de loisirs novateur et créatif**

Soucieuse de **maintenir une offre culturelle et de loisirs innovante**, Nogent-sur-Oise a créé **un studio image venant compléter le studio son afin de détenir une offre complète dans le domaine du multimédia**, permettant ainsi aux nogentais d'utiliser et de piloter différents médias simultanément : la musique, le son, l'image et la vidéo. Pour cela, **il est envisagé à terme une réhabilitation du Château des Rochers, de même qu'une extension de l'équipement** (sur place ou non).

Il s'agit également de **poursuivre le développement de la MAST (Maison des Activités des Sciences et des Technologies)**, un équipement de qualité ayant récemment vu le jour et **qui contribue au développement du savoir et à la transmission et les échanges concernant les**

**domaines des sciences et des nouvelles technologies.** Ce service de la commune de Nogent-sur-Oise doit aussi devenir un acteur de la transition numérique et devenir une porte d'accès des nogentais aux nouveaux outils numériques.

Enfin, il est également envisagé **une réhabilitation des centres de loisirs Coteaux et Berthelot**, actuellement saturés.

➤ **Accueillir la future caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours**

L'implantation de ce nouvel équipement sur la commune permettra **d'améliorer la sécurité des nogentais et des habitants des communes voisines.**

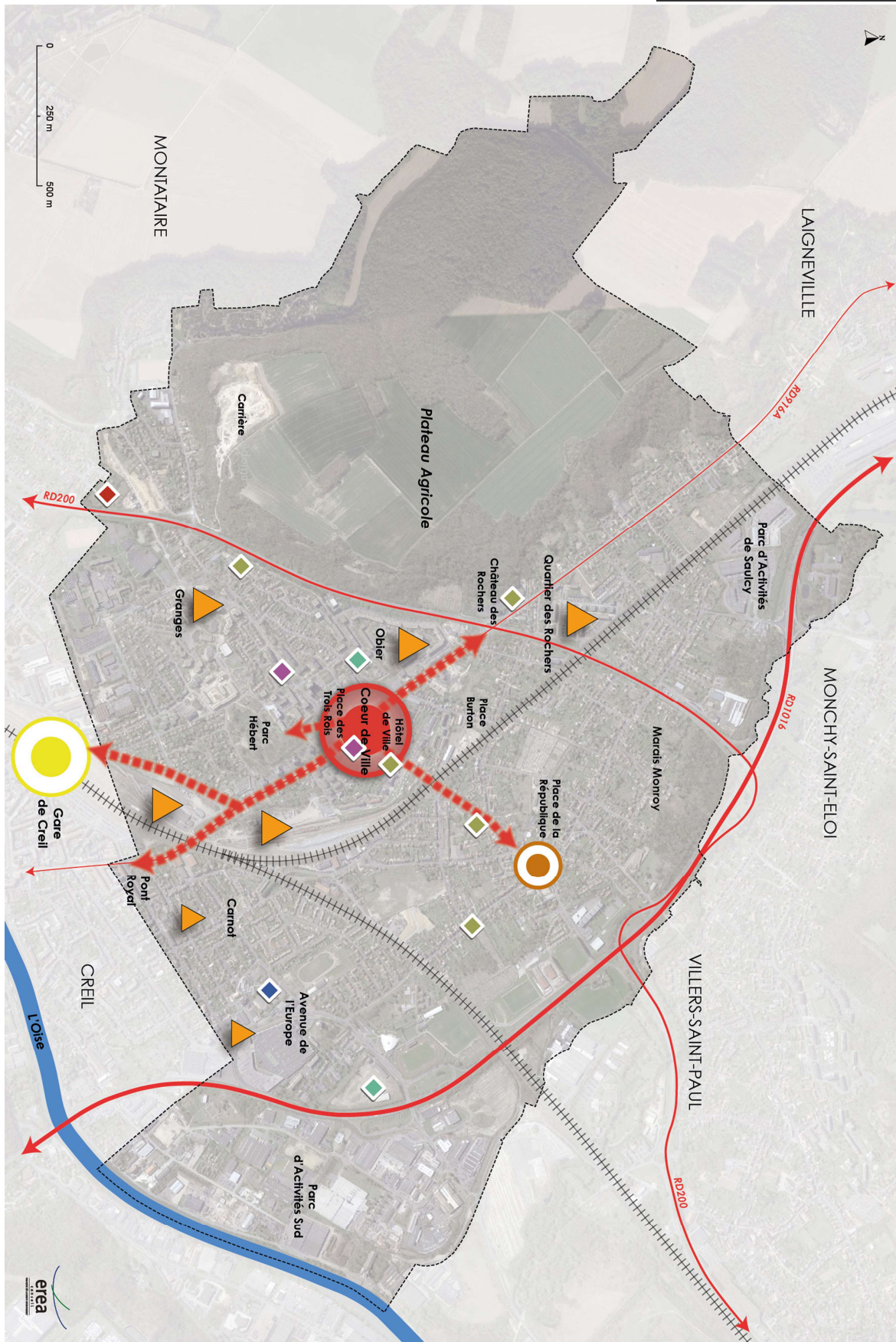
➤ **Réaliser un nouveau cimetière**

Pour faire face à la saturation de l'actuel cimetière, la ville souhaite **créer un deuxième cimetière**, au nord-ouest de la commune, sur un terrain qui répond à la fois à **des exigences de nature de sol, mais également d'accessibilité.**

Ce site pourrait également accueillir un crématorium. Cette nouvelle offre de service fera l'objet d'une prochaine étude de faisabilité.

➤ **Maintenir un bon niveau d'accès aux communications numériques**

Pour communiquer, entreprendre, télétravailler, étudier ou encore se distraire, l'accès aux communications Internet est indispensable à la vie quotidienne des nogentais. Dans ce cadre, la commune met en œuvre toutes les possibilités liées à ses propres compétences et à ses moyens financiers pour **permettre le développement et la densification des réseaux de communications numériques les plus modernes.** Ainsi, **un raccordement de l'ensemble de la commune à la fibre optique est prévu pour l'année 2018 et un complément de l'offre en Très Haut Débit sera opéré jusqu'en 2020.**



## AXE 2 : UNE VILLE À VIVRE AU QUOTIDIEN

### 1. Affirmer le centre-ville dans son rôle de lieu de vie et d'animation urbaine



Créer un vrai cœur de ville convivial et animé aux abords de la place des Trois Rois et de l'Hôtel de Ville



Renforcer le rôle d'axe de la rue Gambetta et de l'avenue du 8 Mai en lui garantissant un embellissement et un caractère plus structurant

Créer une liaison de qualité entre le futur pôle gare  et le noyau historique situé aux abords de la place de la République 

### 2. Poursuivre les opérations de restructuration et de requalification des grands secteurs en mutation

Quartier de la gare : mener une réflexion globale sur le réaménagement du secteur afin de le transformer en un véritable lieu de vie : nouveau front urbain le long des rues de Verdun, du Pont-Royal et Gambetta avec une mixité de fonctions urbaines et un soin particulier apporté à l'architecture des bâtiments et au traitement des espaces publics



Quartier Carnot : définir une stratégie de requalification intégrant des objectifs de valorisation de la fonction résidentielle en cœur de quartier mais également de mixité fonctionnelle, de continuité urbaine avec les quartiers voisins, d'amélioration de la circulation et des aménagements routiers

Entrée de ville au niveau de l'avenue de l'Europe : favoriser le développement des fonctions commerciales et de services

Quartier Obier-Granges : accompagner la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU)

Quartier des Rochers : envisager de nouvelles interventions sur la copropriété "La Commanderie"

### 5. Garantir une offre d'équipements et de services satisfaisants



Renforcer et moderniser les équipements sportifs : restructuration en cours du complexe Georges Lenne et son développement de l'autre côté de l'avenue de l'Europe, réalisation d'un Centre sportif et socioculturel...



Accompagner le développement des écoles primaires et des équipements de la petite enfance : restructuration du groupe scolaire Carnot, implantation possible d'un nouveau groupe scolaire au niveau de la place Burton...



Permettre le développement d'équipements sociaux et de santé : modernisation et relocalisation de la résidence sociale Adoma (projet réalisé), réhabilitation de la résidence personnes âgées Saint-Exupéry et mutation de ses activités...



Compléter l'offre d'équipement culturel et de loisirs novateur et créatif : réhabilitation du Château des Rochers et extension de l'équipement (sur place ou non), poursuite du développement de la MAST, réhabilitation des centres de loisirs Coteaux et Berthelot...



Accueillir la future caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours

## Axe 3 : Des déplacements facilités

*Nogent-sur-Oise s'est faite par morceaux au fil de son histoire, liés surtout entre eux par une identité sociale, professionnelle et associative, plus que par l'organisation urbaine. Les relations entre quartiers et entre équipements au sein de la commune sont parfois insuffisantes. En effet, Nogent-sur-Oise présente des caractéristiques spatiales particulières - de fortes coupures dues au faisceau ferroviaire doublées par deux axes de transit que sont les RD 1016 et 200, et un réseau de transport collectif dont la vocation première est d'amener à la gare de Creil - qui pénalisent spatialement le territoire.*

*Faire une ville qui fonctionne mieux, qui améliore les déplacements et l'accès aux transports collectifs et qui consolide son maillage de circulations douces au sein de la ville, est un enjeu fort du projet de territoire nogentais.*

### 1 : Améliorer l'accessibilité de la ville et le fonctionnement de certains quartiers

Pour améliorer le fonctionnement de chacun de ses quartiers, la desserte de ses équipements publics, mais aussi ses liaisons avec son environnement, **Nogent-sur-Oise souhaite transformer les coupures urbaines en nouveaux points de jonction et travaille sur une meilleure organisation de sa trame viaire**, qui devra notamment ouvrir les tissus pavillonnaires sur leur environnement, désenclaver les ensembles d'habitat social, les équipements publics et les services et mieux les inscrire dans la trame viaire de la ville.

**Concernant le centre-ville**, Nogent-sur-Oise a ainsi mené une réflexion sur le secteur de l'îlot du site "Montupet", dont l'aménagement récent permettra d'améliorer la desserte grâce à une nouvelle trame viaire en articulation avec les rues existantes. Enfin, il s'agit également de **requalifier l'axe Gambetta - 8 mai 1945 pour lui redonner un caractère urbain et structurant et faciliter les déplacements vers la gare** et sa nouvelle ouverture au nord.

**Sur le quartier Obier-Granges**, le projet du PRU propose de créer de nouvelles voiries, d'en remodeler et d'en requalifier certaines afin d'**améliorer le maillage, les continuités urbaines et la lisibilité du quartier, ainsi que son accessibilité** depuis la rue du 8 mai 1945.

De plus, la ville a la volonté de **requalifier l'avenue de l'Europe comme un véritable boulevard urbain structuré, paysagé et sécurisé pour réintégrer pleinement cette voie dans le tissu urbain**. Pour lui permettre une meilleure perméabilité avec les ambiances traversées et donner une unité à ce secteur, il sera nécessaire de traiter cette avenue en l'accompagnant par exemple de plantations, de contre allées, de nouveaux points d'échanges, d'aménagements piétons sécurisés et d'un mobilier urbain de qualité.

Pour permettre une meilleure accessibilité de la ville **depuis l'axe de transit qu'est la RD 1016** et pour réduire le flux de véhicules au sein de Nogent-sur-Oise, **deux opérations majeures peuvent être citées** :

- **l'aménagement en 2014 d'une sortie sur la RD 1016 depuis la zone d'activités de Saulcy**, afin d'offrir à cette zone économique une meilleure desserte et de minimiser les flux de poids lourds au sein du tissu urbain ; par ailleurs, afin de faciliter l'accès à

la zone de Saulcy depuis la RD200, la possibilité de création d'une nouvelle voie de desserte est étudiée.

- **le remaniement de l'échangeur de la RD 1016**, envisagé par le Département de l'Oise, au niveau du secteur du collège Marcelin Berthelot, avec la création d'un giratoire au niveau de la commune de Villers-Saint-Paul.

Par ailleurs, **il est envisagé la création d'une nouvelle voie reliant la rue des Frères Peraux à la rue du Pont Royal**, en traversant le faisceau ferré, afin d'offrir une liaison plus directe entre Creil et Villers-Saint-Paul et ainsi réduire le trafic de transit passant par le centre ville. De même, l'ACSO a comme intention **la création d'un barreau entre la rue Louis Blanc et la RD 200** qui permettrait une sortie sur la commune de Montataire à l'arrière du Lycée Marie Curie.

**Dans sa politique en matière de stationnement**, la Ville souhaite **apporter des réponses permettant d'améliorer le fonctionnement au sein de certains quartiers** qui rencontrent des difficultés en la matière et tenant également compte des problématiques concernant les riverains de la commune.

Enfin, **une réflexion doit être conduite sur le réseau de transport collectif afin d'étendre la desserte aux différents quartiers** de la commune.

## 2 : Favoriser les mobilités actives

**Le développement des mobilités actives** - principalement les déplacements à pied et à vélo - constitue l'une des priorités du PADD. Ainsi, **pour développer la pratique du vélo dans la ville, Nogent-sur-Oise tend à poursuivre le renforcement du réseau de liaisons douces, sécurisantes et attractives, à l'échelle de la commune, qu'elle a déjà engagé**. Cette volonté communale, en cohérence avec le projet de réalisation d'une trame verte écopaysagère, répond à plusieurs enjeux : **limiter la circulation automobile pour réduire les pollutions liées aux transports, améliorer la qualité paysagère** et permettre une meilleure répartition du partage modal de l'espace public, et enfin **offrir une meilleure accessibilité et attractivité des lieux de centralités** de la commune.

**Il s'agit donc de renforcer le maillage des liaisons douces, en reliant entre eux les parcours déjà existants afin de réaliser de véritables circuits et en créant de nouveaux cheminements** permettant les déplacements d'usage depuis et vers les différents centres d'intérêt définis par la commune. **Les avenues du 8 mai 1945, la rue Gambetta, la rue Faidherbe et la rue du Général de Gaulle apparaissent comme des axes structurants qui doivent être aménagés en priorité et sur lesquels ces cheminements doux intra-quartiers peuvent se greffer afin de desservir l'ensemble de la ville**. La qualification de ces voies doit donc se faire au profit d'un partage modal plus favorable au déplacement doux.

**La création de plusieurs nouveaux cheminements est ainsi prévue**, notamment le long du quai d'Amont (dans le cadre du projet de la Trans'Oise) **pour permettre aux habitants de se réappropriier les berges de l'Oise** ou encore le long de l'avenue Claude Péroche **afin de désenclaver le quartier Carnot et mieux relier l'avenue de l'Europe avec le secteur de la gare**.

**Ce projet communal de circulations douces s'articulera avec les itinéraires proposés dans le cadre du schéma de circulations douces de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)**, qui pour Nogent-sur-Oise, privilégie plusieurs axes, parmi lesquels :

- une liaison améliorée à la gare de Creil par **la réalisation d'une passerelle permettant de traverser le faisceau ferroviaire** ;
- **un axe secondaire nord-sud donnant accès à la Trans'Oise et au collège Marcelin Berthelot** avec les rues Roland Vachette et Marcelin Berthelot ;
- **un aménagement des espaces boisés et agricoles avec la possibilité d'une liaison en boucle**, ainsi que vers Montataire et l'extérieur de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise.

### 3 : Anticiper et accompagner le projet d'ouverture de la gare de Creil

**Le réaménagement de la gare de Creil au travers du projet « Gare Cœur d'Agglo » et sa desserte à terme par le TGV** (permettant notamment un accès direct et rapide avec le pôle aéroportuaire de Roissy) **impacteront nécessairement la commune de Nogent-sur-Oise** et en particulier le secteur gare/Pont Royal mais aussi plus largement le centre-ville, la partie sud du quartier Granges ainsi que le quartier Carnot. L'ouverture au nord de la gare sur la commune de Creil, qu'il s'agisse d'une passerelle ou d'une gare double face, engendrera un intérêt particulier de la part de l'ensemble des usagers du train.

Plusieurs enjeux apparaissent donc aujourd'hui comme primordiaux : d'une part la gestion de l'augmentation du flux de véhicules et des piétons, d'autre part l'attractivité de ces quartiers en matière de développement urbain.

C'est pourquoi, concernant la circulation, **la rue de Verdun - permettant l'accès à la future ouverture nord de la gare - apparaît comme un axe central. En effet, cette voie deviendra une porte d'entrée et passera d'un statut de voie secondaire de desserte à un statut de voie principale de transit.** Elle devra par conséquent être traitée de manière à répondre à son nouveau rôle et permettre un partage des modes de déplacements entre les bandes piétonnes, les pistes cyclables, les transports en commun et les automobiles. Il s'agira de travailler sur l'aménagement de la voie pour éviter les nuisances - qu'elles soient sonores, visuelles ou polluantes -, accompagner l'utilisateur dans les meilleures conditions de sécurité et lui offrir une qualité paysagère et identitaire de Nogent-sur-Oise. Par ailleurs, **l'intersection entre la rue de Verdun et la rue Gambetta a fait l'objet d'un aménagement spécifique (création d'un rond-point)** afin de gérer les nouveaux flux et de fluidifier davantage la circulation sur un carrefour devenant stratégique.

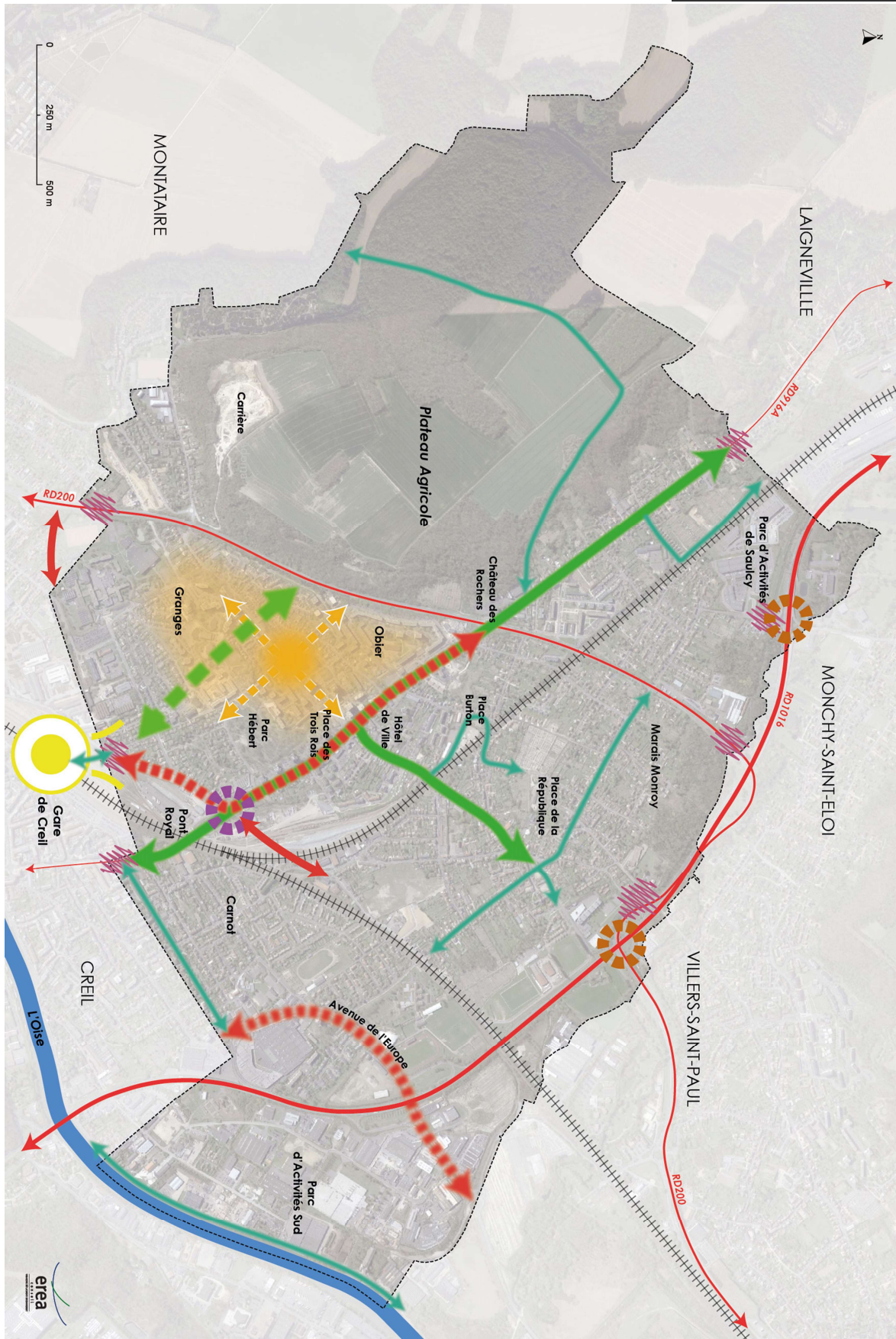
**Une attention particulière devra être portée à la circulation piétonne** qui a déjà fait l'objet d'une réflexion dans le cadre du PRU du quartier Obier-Granges. **L'accès à la gare depuis ce quartier va en effet le positionner comme une nouvelle entrée de ville essentielle**, en particulier pour les circulations douces. Des propositions ont été faites, consistant notamment à **réaliser une trame verte reliant la gare aux coteaux boisés en passant par le pôle d'équipements des Granges.**

### 4 : Valoriser l'esthétique et le paysage des entrées de ville

Consciente de l'importance de ce que représentent les entrées de ville en termes d'image et d'attractivité de la commune, **Nogent-sur-Oise envisage un traitement qualitatif qui, outre**











**l'aspect sécuritaire, qualifierait l'identité communale.** Parmi les différents secteurs concernés, **la mise en valeur des arrivées par la RD200 (depuis Montataire) et la rue Gambetta (depuis Creil) au sud, par la RD916 (depuis Laigneville) au nord-ouest, par les échangeurs de la RD1016, de même que celle de la rue de Verdun (avec la future entrée nord de la gare de Creil),** apparait comme un enjeu prioritaire.





## AXE 3 : DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS



### 1. Améliorer l'accessibilité de la ville et le fonctionnement de certains quartiers

-  Requalifier l'axe Gambetta - 8 mai 1945 pour lui redonner un caractère urbain et structurant et faciliter les déplacements vers la gare  et sa nouvelle ouverture au nord 
-  Améliorer le maillage, les continuités urbaines et la lisibilité du quartier Obier-Granges, ainsi que son accessibilité depuis la rue du 8 mai 1945
-  Requalifier l'avenue de l'Europe comme un véritable boulevard urbain structuré, paysagé et sécurisé pour réintégrer pleinement cette voie dans le tissu urbain
-  Créer une nouvelle voie reliant la rue des Frères Péraux à la rue du Pont Royal, en traversant le faisceau ferré
-  Créer un barreau entre la rue Louis Blanc et la RD 200 qui permettrait une sortie sur la commune de Montataire à l'arrière du Lycée Marie Curie
-  Améliorer l'accessibilité de la ville depuis la RD 1016 grâce à l'aménagement (déjà réalisé) d'une sortie sur la RD 1016 depuis la zone d'activités de Saulcy et le remaniement de l'échangeur de la RD 1016, au niveau du secteur du collège Marcelin Berthelot, avec la création d'un giratoire au niveau de la commune de Villers-Saint-Paul


### 2. Favoriser les mobilités actives

-  Renforcer le maillage des liaisons douces en aménageant en priorité les avenues du 8 mai 1945, la rue Gambetta, la rue Faidherbe et la rue du Général de Gaulle et en y greffant des cheminements doux
-  Créer des cheminements complémentaires permettant de mieux relier les différents quartiers de la commune et d'accéder aux espaces agricoles et naturels, en articulation avec les itinéraires proposés dans le cadre du schéma de circulations douces de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)

### 3. Anticiper et accompagner le projet d'ouverture de la gare de Creil

-  Aménager la rue de Verdun et son intersection avec la rue Gambetta, en lien avec le projet « Gare Coeur d'Agglo » et la création d'une nouvelle ouverture au nord de la gare
-  Réaliser une trame verte reliant la gare aux coteaux boisés en passant par le pôle d'équipements des Granges

### 4. Valoriser l'esthétique et le paysage des entrées de ville

-  Mettre en valeur les entrées de ville : arrivées par la RD200 (depuis Montataire) et la rue Gambetta (depuis Creil) au sud, par la RD916 (depuis Laigneville) au nord-ouest, par les échangeurs de la RD1016, de même que celle de la rue de Verdun (avec la future entrée nord de la gare de Creil)



## Axe 4 : Une ville dynamique ouverte aux échanges humains et économiques et à l'innovation

*Nogent-sur-Oise a toujours conjugué habiter et travailler dans son histoire, mais la désindustrialisation a provoqué des clivages et des ruptures, au risque de dissocier ville d'emploi et ville de résidence. Retrouver la mixité fonctionnelle de la commune et de ses quartiers est un enjeu important du PADD. Il lui faut développer de nouvelles activités économiques en associant plus étroitement développement économique et développement social et ainsi conjuguer à nouveau "habitants" et "travailleurs" dans la ville.*

### 1 : Revitaliser le commerce de proximité nogentais

Le commerce, et plus particulièrement celui de proximité, occupe **une fonction de toute première importance pour le développement de la vie sociale et économique locale**. Ces polarités commerciales font face aujourd'hui à certaines difficultés, avec **une diminution du nombre de commerces et un phénomène de remplacement d'activités traditionnelles de commerce de détail par des activités de services**, entraînant une forte évasion commerciale vers des pôles voisins.

**La redynamisation du commerce de proximité est un objectif primordial pour la ville** qui souhaite mener des actions fortes et volontaristes afin de renforcer la vocation de ses polarités en tenant compte du contexte commercial existant pour offrir aux nogentais des commerces diversifiés et complémentaires dans un cadre agréable. Deux axes d'interventions sont ainsi préconisés : **qualifier l'espace public pour développer l'attractivité des pôles commerciaux existants** d'une part, **préserver la vocation commerciale de locaux en pied d'immeubles** en privilégiant des implantations en linéaire **sur des axes ou autour des cœurs de quartier** d'autre part.

Dans cette perspective, la ville envisage :

- **la réalisation de nouveaux commerces** en rez-de-chaussée d'immeubles de logements collectifs, **dans le cadre du projet de réaménagement de la dalle des Coteaux** (quartier des Granges) ;
- **de pérenniser la présence d'une enseigne « locomotive » sur la place des Trois Rois** ;
- **le renforcement de la présence commerciale sur le quartier Carnot**, en particulier le long de la rue du Pont Royal et sur l'avenue de l'Europe, face au supermarché ;
- **le développement de commerces avec la restructuration de l'îlot Verdun/Gambetta**, dans le cadre du projet « Gare Cœur d'Agglo ».

## 2 : Développer un pôle d'activités et de services dans le cadre du projet « Gare Cœur d'Agglo »

En anticipation du projet « Gare Cœur d'Agglo », support important de développement économique, **la ville a accompagné la création d'activités et des services aux entrepreneurs en rapport avec l'économie sociale et solidaire**, grâce à l'implantation d'un bâtiment dédié au niveau de l'ancien hôtel Sarcus, rue Châteaubriand. Ce bâtiment accueille aujourd'hui des petites sociétés actrices de l'économie sociale et solidaire, des banques mutualistes mais également des expositions culturelles, une pépinière d'entreprises ainsi qu'un amphithéâtre et des salles de réunions.

**Plus largement, à la faveur de l'arrivée prévue du TGV Roissy - Picardie, il s'agit de faire du secteur Gare/Pont Royal un véritable centre d'affaire économique et sociale.**

## 3 : Développer le port fluvial de Nogent en liaison avec le canal Seine Nord Europe et le projet MAGEO et conforter le rôle économique du Parc d'Activités Sud

**Le projet MAGEO et plus largement le projet du canal Seine Nord Europe vont profiter pleinement à l'essor de l'activité du port de Nogent-sur-Oise.** La mise au gabarit européen de la rivière Oise entre Creil et Compiègne à travers le projet MAGEO (qui constitue le débouché Sud du Canal Seine-Nord Europe, maillon de la liaison Seine-Escaut), devrait **permettre au port de Nogent-sur-Oise de devenir une étape importante dans le corridor de transport de fret grand gabarit qui reliera Le Havre à Dunkerque.** En effet, les péniches et leur chargement ne seront plus limités dans leur tonnage grâce à l'amélioration de la performance de l'infrastructure fluviale existante avec l'approfondissement du chenal et l'augmentation du tirant d'air et grâce à la réalisation du canal Seine Nord Europe.

**Ainsi, il est envisagé d'augmenter la surface de stockage du port existant.** Pour cela, il sera nécessaire d'une part de **reconquérir plusieurs entrepôts existants et d'autre part d'accueillir de nouvelles structures sur la dizaine d'hectares restant disponibles.**

Ce développement de l'activité portuaire nogentaise est également un enjeu important afin de  **pérenniser le tissu économique du Parc d'Activités Sud, en favorisant l'accueil des activités liées à l'éco développement.** Il s'agit de **mettre en valeur de la zone géographique s'étendant du port de Nogent-sur-Oise à la plate-forme chimique de Villers-Saint-Paul, à travers la création d'un éco parc** capable de conjuguer à la fois les enjeux économiques et les enjeux urbains. Ce site de 276 hectares présente de nombreux atouts dont une bonne accessibilité en termes de réseaux aussi bien routiers que fluvial et un pôle chimique d'excellence, actuellement sous exploité.

**Le projet, actuellement en réflexion, se composerait d'un pôle dédié à la chimie fine sur la plateforme de Villers-Saint-Paul, de l'essor du port de Nogent, du développement de la filière de traitement des déchets** avec un groupe d'acteurs déjà présents sur le site (Véolia propreté, Plateforme Naturéco, Recyclerie intercommunale) **et de la valorisation de la zone tampon polluée qui serait dévolue à l'INERIS pour l'étude in vivo des phytotechnologies.** **De plus, des synergies vertes seraient également créées entre les entreprises locales,** la surproduction de chaleur du Centre de Valorisation Énergétique du Syndicat Mixte de la

Vallée de l'Oise, SMVO, pouvant être affectée à un réseau alimentant en énergie les entreprises du secteur.

**L'évolution de ce secteur devra évidemment intégrer le risque inondation**, en lien avec le futur Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) actuellement en cours de révision.

#### **4 : Pérenniser la vocation agricole du plateau, tout en permettant une extension modérée de la carrière existante**

**L'activité agricole**, présente sur une partie importante du territoire nogentais, **fait partie intégrante de l'identité de la commune et contribue à la qualité de son cadre de vie**. Ainsi, **elle doit être confortée**.

**Par ailleurs, un projet d'extension limité de la carrière existante** (portant sur une surface d'environ 5 hectares) **est envisagé**. **Le site actuel**, exploité depuis plusieurs décennies, **devra être réhabilité** dans le cadre d'une mise en valeur sur le plan paysager, environnemental et/ou pédagogique, **lorsque l'activité aura cessé**. La limitation des nuisances générées par le trafic des véhicules (bruit, poussières...) pour l'exploitation de la future carrière devra être étudiée.





## AXE 4 : UNE VILLE DYNAMIQUE OUVERTE AUX ÉCHANGES HUMAINS ET ÉCONOMIQUES ET À L'INNOVATION

### 1. Revitaliser le commerce de proximité nogentais

Réaliser de nouveaux commerces en rez-de-chaussée d'immeubles de logements collectifs, dans le cadre du projet de réaménagement de la dalle des Coteaux (quartier des Granges)



Pérenniser la présence d'une enseigne « locomotive » sur la place des Trois Rois

Renforcer la présence commerciale sur le quartier Carnot, en particulier le long de la rue du Pont Royal et sur l'avenue de l'Europe (face au supermarché)

Développer les activités commerciales avec la restructuration de l'îlot Verdun/Gambetta, dans le cadre du projet « Gare Cœur d'Agglo »

### 2. Développer un pôle d'activités et de services dans le cadre du projet « Gare Cœur d'Agglo »



Faire du secteur Gare/Pont Royal un véritable centre d'affaire économique et sociale

### 3. Développer le port fluvial de Nogent en liaison avec le canal Seine Nord Europe et le projet MAGEO et conforter le rôle économique du Parc d'Activités Sud



Augmenter la surface de stockage du port de Nogent-sur-Oise par la reconquête de plusieurs entrepôts existants et l'accueil de nouvelles structures sur la dizaine d'hectares restant disponible



Pérenniser le tissu économique du Parc d'Activités Sud, en favorisant l'accueil des activités liées à l'éco développement (mise en valeur de la zone géographique s'étendant du port de Nogent-sur-Oise à la plate-forme chimique de Villers-Saint-Paul et en intégrant le risque inondation dans l'évolution de ce secteur

### 4. Pérenniser la vocation agricole du plateau, tout en permettant une extension modérée de la carrière existante



Conforter l'activité agricole



Permettre un projet d'extension limité de la carrière existante (portant sur une surface d'environ 5 hectares)